



# **E-GOUVERNANCE EN RÉPUBLIQUE DU CONGO 2026:**

**PERSPECTIVES ET DÉFIS**



# Table des matières

<b>Resumé .....</b>	<b>3</b>
<b>Défis &amp; Perspectives .....</b>	<b>5</b>
<b>Régulateurs .....</b>	<b>7</b>
<b>Réglementations .....</b>	<b>8</b>
<b>Standards d'E-Gouvernance .....</b>	<b>9</b>
<b>Cadre d'Interopérabilité de l'E-Gouvernance .....</b>	<b>11</b>
<b>Stratégies .....</b>	<b>11</b>
<b>Identification et biométrie .....</b>	<b>12</b>
<b>E-Taxes .....</b>	<b>13</b>
<b>Les TIC dans l'éducation .....</b>	<b>16</b>
<b>Les TIC dans le secteur de la santé .....</b>	<b>17</b>
<b>E-Justice .....</b>	<b>17</b>
<b>E-Élections, E-Vote .....</b>	<b>17</b>
<b>E-Government Service Bus .....</b>	<b>18</b>
<b>Portail guichet unique .....</b>	<b>18</b>
<b>Services G2G .....</b>	<b>18</b>
<b>Internet de l'Environnement .....</b>	<b>19</b>
<b>G2B .....</b>	<b>19</b>
<b>Numérisation de l'agriculture .....</b>	<b>20</b>
<b>Intelligence Artificielle .....</b>	<b>20</b>



# Resumé

La République du Congo fait de la transformation numérique une priorité dans sa stratégie nationale de développement. Le gouvernement se concentre sur l'expansion de la connectivité, l'amélioration des services numériques et la création d'opportunités économiques grâce à des initiatives ciblées et des partenariats internationaux. Bien que des progrès aient été réalisés, des défis persistent, notamment en matière d'accès généralisé à Internet, de modernisation de la gouvernance publique et de réduction de la fracture numérique.

Plusieurs initiatives ont été lancées pour renforcer l'infrastructure numérique et la gouvernance du pays. Le Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN), soutenu par la Banque mondiale, vise à élargir l'accès au haut débit, améliorer les services numériques du secteur public et moderniser l'infrastructure des télécommunications électroniques.

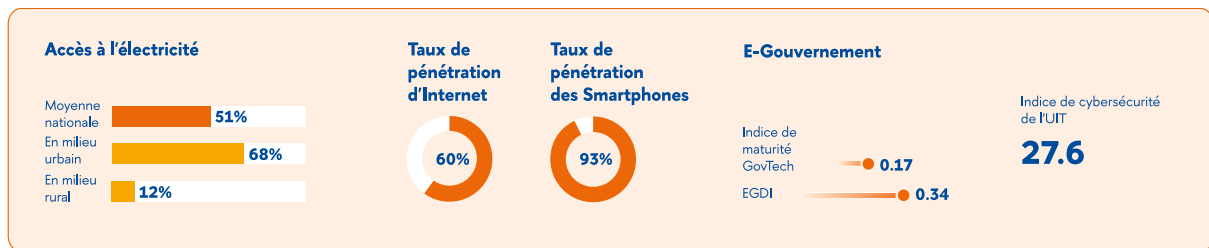
**Un autre programme majeur est le Fonds pour l'Accès et le Service Universels des Communications Électroniques (FASUCE), qui a déjà permis de connecter 153 localités auparavant non desservies et d'établir 19 centres multimédias, bénéficiant à près de 250 000 citoyens.**

Malgré ces efforts, la gouvernance numérique reste à un stade précoce. Selon l'indice de maturité GovTech de la Banque mondiale<sup>1</sup>, la République du Congo obtient un score de 0,17, avec un indice des systèmes gouvernementaux de base (CGSI) de 0,27. L'enquête

2024 des Nations Unies sur le développement de l'E-Gouvernance<sup>2</sup> classe le pays au 166e rang, avec un score EGDI de 0,34, inférieur à la moyenne sous-régionale de 0,39. En matière de cybersécurité, l'Union internationale des télécommunications (UIT)<sup>3</sup> classe la République du Congo parmi les pays en développement dans ce domaine, avec un indice de cybersécurité de 27,6.

La stratégie numérique à long terme du pays, Congo Digital 2025, s'articule autour de trois axes principaux: le développement des services numériques pour la population, le renforcement de l'E-Gouvernance et la stimulation de la croissance du secteur privé grâce aux TIC. Cette stratégie est également alignée sur le Plan national de développement (PND 2022-2026), qui identifie la transformation numérique comme l'un des six secteurs prioritaires, aux côtés de l'agriculture, de l'industrie, du tourisme, des zones économiques franches et de l'immobilier.

L'expansion des infrastructures numériques reste une priorité. En partenariat avec Smart World Partners, le gouvernement a mené une étude pour cartographier les zones mal couvertes par le haut débit et élaborer un plan d'investissement ciblé. Une attention particulière est portée à la région de Likouala, l'une des zones les plus isolées avec un accès numérique limité. Les résultats de cette étude guideront les efforts visant à améliorer la connectivité, à installer des salles multimédias dans les établissements scolaires et des centres TIC au



Source: préparé par le Centre d'études africaines de HSE sur la base des données de l'ARPCE et de la Banque mondiale.

1 World Bank GovTech Maturity Index. 2024. URL: <https://www.worldbank.org/en/data/interactive/2022/10/21/govtech-maturity-index-gtmi-data-dashboard>  
2 UN E-Government Development Survey (2024). URL: <https://publicadministration.un.org/egovkb/en-us/Data-Center>  
3 ITU Global Cybersecurity Index (2024): [https://www.itu.int/en/ITU-D/Cybersecurity/Documents/GCIv5/2401416\\_1b\\_Global-Cybersecurity-Index-E.pdf](https://www.itu.int/en/ITU-D/Cybersecurity/Documents/GCIv5/2401416_1b_Global-Cybersecurity-Index-E.pdf)

# E-Gouvernement au République du Congo

2024

La consultation des extraits de bulletin de solde a été mise à disposition en ligne via la plateforme e-Solde

La création d'une Commission Nationale de Protection des Données Personnelles (CNPDCP) a été approuvée par le Conseil des Ministres

L'ARPCE a ouvert son deuxième centre de données à Pointe-Noire

2023

Inauguration du Centre Africain de Recherche en Intelligence Artificielle (CARIA)

2021

ARPCE a ouvert son premier centre de données à Brazzaville

Le premier Forum National de l'Innovation Technologique (FONIT) où le Laboratoire d'accélération du PNUD au Congo a identifié quinze solutions numériques innovantes, intégrées dans une base de données

2019

Le Système de Suivi des Paiements des Créances de l'Etat (SYSPACE) mis en œuvre

Adoption de la Loi portant protection des données à caractère personnel

Le système EPAY Congo introduit

Lancement de la plateforme Téléservices

Le Système Informatique de Vérification de la Légalité (SIVL) présenté

Stratégie nationale pour le développement de l'économie numérique «CONGO DIGITAL 2025»

2017

Introduction du Système de Traitement Automatisé de la Fiscalité (SYSTAF) et d'un numéro d'identification unique (NIU), qui ont permis à l'administration fiscale d'enregistrer tous les contribuables sur un seul fichier

2010

Adoption du Décret portant identification des souscripteurs d'abonnements aux services de téléphonie fixe et mobile et conservation des données des communications électroniques

2002

Le Système Informatique du Budget de l'Etat (SIBEC) est lancé

1997

La Direction Générale de l'Administration Centrale des Postes et Télécommunications fondée

2022

Projet d'Accélération de la Transformation Numérique au Congo est lancé par la Banque mondiale

Le nouveau Plan National de Développement (PND) 2022-2026 a inclus le développement de l'économie numérique parmi ses six piliers prioritaires

Le Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique (MPTEN) et l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCE) ont lancé le projet d'adressage de qualité pour le traitement des envois administratifs et postaux à l'aide de la cartographie numérique

2020

Présentation du système de gestion fiscale E-TAX

Adoption de la Loi relative à la cybersécurité et la Loi portant lutte contre la cybercriminalité

L'État a créé le Fonds pour l'Accès et le Service Universels des Communications Électroniques (FASUCE)

2018

Le Système Intégré de la Gestion des Ressources Humaines de l'Etat (SIGRHE) lancée par le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale

La mise en œuvre du système HR-PAYROLL

2013

Inauguration du CGIX, le premier point d'échange internet de la sous-région destiné à optimiser le trafic, à améliorer la qualité des services internet et à développer les services locaux

2009

Adoption de la Loi portant réglementation du secteur des communications électroniques

Établissement du Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique (MPTEN), de l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCE) et de la Direction Générale des Postes et Télécommunications

2001

Création de la Société des Télécommunications du Congo (SOTELCO) created

## Défis



Il n'existe pas encore de plateforme unique regroupant les services gouvernementaux, qu'ils soient destinés à un usage interne ou au grand public. De même, une conception homogène pour les sites web des institutions publiques n'a pas encore été entièrement mise en place.



Le manque de coordination et la fragmentation dans la gestion numérique freinent le déploiement des plateformes. En 2024, le secteur repose principalement sur deux agences : l'ADEN, qui pilote le développement de l'économie numérique, et l'ARPCE, spécialisée dans les postes et les télécommunications électroniques. Malgré leurs missions complémentaires, ces deux entités fonctionnent de manière isolée. À titre d'exemple, le Livre blanc de l'ARPCE sur la convergence des services postaux et de l'économie numérique ne fait aucune référence à l'ADEN.



Selon le PND 2022-2026, l'enseignement primaire affiche des résultats préoccupants en termes de performance académique des élèves, avec 66 % ne maîtrisant pas un niveau suffisant en mathématiques et 21 % en français.



Aujourd'hui, la majorité des services électroniques sont axés sur la gestion des finances publiques. Cependant, l'absence de services centrés sur les citoyens, comme dans les domaines de la santé et de l'éducation, reliés par un système unique d'identification, limite la participation des citoyens aux initiatives numériques.

## Perspectives



L'intégration complète des systèmes et plateformes gouvernementaux, la création d'un portail unique pour les services publics, l'élargissement du nombre de services disponibles en ligne et l'introduction d'un moyen d'identification unique pour les usagers



Pour accélérer la transformation numérique de l'administration congolaise, il est essentiel d'améliorer la coordination entre les institutions en charge du numérique, notamment l'ADEN et l'ARPCE. La mise en place d'un cadre de collaboration structuré, incluant des mécanismes de concertation réguliers et l'intégration des stratégies sectorielles, garantirait une gestion plus efficace des ressources, réduirait les doublons et favoriserait une approche intégrée du développement numérique en République du Congo.



Déployer les initiatives d'apprentissage à distance et de télé-éducation est une option pertinente pour renforcer les compétences humaines.



Évaluation des services les plus fréquemment demandés auprès des administrations et identifier ceux qui pourraient être numérisés en priorité. Collection de données à travers des enquêtes et des analyses des demandes administratives les plus courantes. Consultation des citoyens et des acteurs publics pour comprendre les attentes et les obstacles à l'utilisation des services numériques. Élaboration d'un plan de priorisation des services à numériser en fonction de leur impact et de leur faisabilité technique.

## Défis



Le secteur agricole emploie environ 40% de la population active mais ne contribue qu'à raison de 5% du PIB.



Avec environ 65 % du territoire national couvert de forêts tropicales humides, le secteur forestier joue un rôle stratégique dans l'économie congolaise, représentant 5,6 % du PIB. Toutefois, la déforestation croissante et l'exportation illégale du bois menacent non seulement la biodiversité et les écosystèmes, mais aussi la durabilité de la filière forêt-bois et les revenus qu'elle génère.

## Perspectives



Le secteur agricole, qui progresse lentement, pourrait bénéficier de l'introduction de solutions d'e-agriculture, telles que des applications permettant le suivi des cultures et l'accès aux prix des pesticides et des produits les plus demandés, afin de mieux impliquer les agriculteurs.



L'intégration de technologies basées sur l'Internet de l'environnement offrirait une opportunité précieuse pour améliorer la surveillance des forêts et de la faune, renforcer le contrôle des exploitations et optimiser la gestion durable des ressources naturelles, au bénéfice des acteurs publics et privés du secteur.



Comme la promotion du tourisme figure parmi les priorités du gouvernement dans le cadre du PND, la mise en place de services numériques pour informer sur les principales destinations et hébergements, ainsi que l'instauration d'un système d'e-visa, pourrait être envisagée.



L'utilisation de l'intelligence artificielle pourrait contribuer à réduire les coûts des services, éliminer les processus manuels, améliorer l'efficacité et renforcer la gestion des données.



sein des bureaux de poste, ainsi qu'à développer un environnement réglementaire propice à la croissance numérique.

La coopération internationale joue un rôle clé dans l'accélération de la transition numérique du pays. La stratégie numérique du PNUD (2022-2025) est alignée sur les objectifs nationaux et propose un modèle d'intégration du big data, de l'intelligence artificielle et des solutions TIC dans les secteurs public et privé. Le ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Économie numérique a souligné l'importance de la transparence et de l'engagement responsable dans les projets numériques, mettant en avant l'engagement du gouvernement à garantir l'accès de tous les citoyens aux services Internet, à l'éducation en ligne et aux services publics numériques.

La transformation numérique du Congo progresse, avec des avancées en matière de couverture haut débit, de gouvernance numérique et de services électroniques. Toutefois, la réussite à long terme dépendra de la poursuite du développement des infrastructures, de l'amélioration du cadre réglementaire et de la collaboration internationale. En alignant les politiques nationales sur les avancées technologiques, le pays travaille à un avenir plus inclusif et connecté numériquement.

## Régulateurs

En République du Congo, tous les régulateurs du secteur des TIC sont placés sous le contrôle de l'État, la plupart d'entre eux relevant du Ministère des

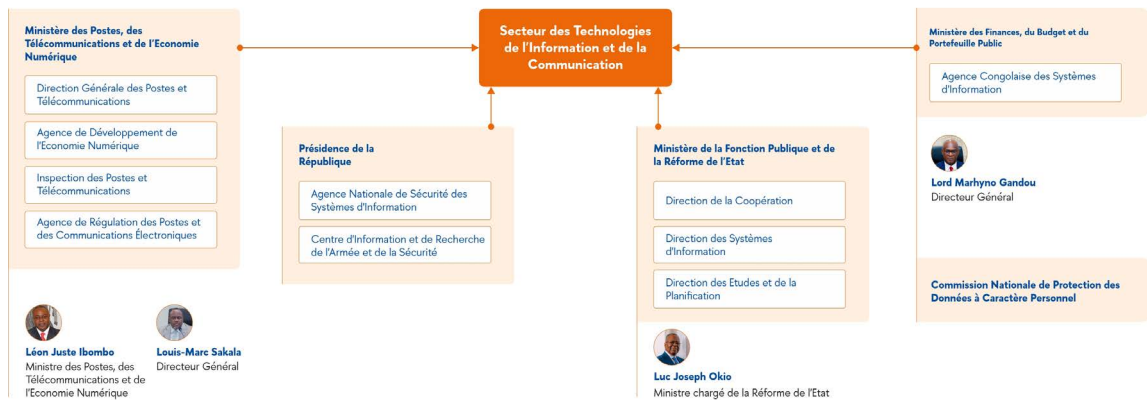
Postes, des Télécommunications et de l'Économie Numérique, établi par le décret n° 2009-473.

Le ministère élabore des stratégies clés pour le développement de l'e-gouvernance, telles que Congo Digital 2025, approuvée par le décret n° 2019-150, et la mise à jour de la Vision Congo Digital 2030, préparée en collaboration avec la Banque mondiale. La mise en œuvre de ces stratégies est soutenue par le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme de l'État, institué par le décret n° 2013-179, à travers ses entités subordonnées: la Direction de la Coopération, la Direction des Etudes et de la Planification et la Direction des Systèmes d'Information.

Les régulateurs de sécurité sont rattachés directement à la Présidence de la République. Il s'agit de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information, créée par la loi n° 30-2019, et du Centre de recherche et d'informatique de l'armée et de la sécurité, créé par le décret n° 2011-437.

La numérisation de l'administration publique dans des secteurs spécifiques est souvent réglementée par les ministères respectifs. De telles structures existent, par exemple, au sein du Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille public (Agence congolaise des systèmes d'information, loi n° 2-2015), Ministère de l'Économie, du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale (Direction des systèmes d'information et des ressources), Ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation et du Développement local (Direction des technologies de l'information et de la communication, décret n° 2023-52) et Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité

### Régulateurs du secteur des TIC République du Congo





sociale (Direction des systèmes d'information, décret n° 2021-326).

L'Agence de Développement de l'Économie Numérique (ADEN), entité à autonomie financière, a été créée dans le but d'assister le gouvernement dans le processus de transformation numérique. L'ADEN a notamment pour mission de gérer le domaine web national et le portail officiel du gouvernement, ainsi que de suivre les opérations relatives à l'infrastructure publique numérique. Elle est également responsable de la planification stratégique et de l'élaboration de la législation.

En juillet 2024, le projet de création de la Commission Nationale de Protection des Données à Caractère Personnel (CNPDCP) a été approuvé<sup>4</sup> par le Conseil des ministres. Développée par le Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Économie Numérique, cette entité vise à renforcer la législation sur la protection des données et à améliorer le contrôle de leur utilisation. Le 21 décembre 2024, le Sénat congolais a adopté en seconde lecture un projet de loi créant cette Commission.

## Réglementations

### Loi sur la cybersécurité

#### Loi sur la création de l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI) (2019)<sup>5</sup>

La Loi n° 30-2019 du 10 octobre 2019 établit l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI) en tant qu'entité administrative publique dotée d'une autonomie juridique et financière, placée sous la supervision de la Présidence de la République. Basée à Brazzaville, l'agence est chargée de superviser la sécurité des systèmes d'information et des réseaux de communication électronique, de gérer les incidents de cybersécurité, de mener des audits et de garantir la conformité aux réglementations nationales. Elle régleme également les normes de signature électronique, délivre des certifications de sécurité et émet des recommandations en matière de politiques de cybersécurité. L'ANSSI a le pouvoir d'agréer les prestataires de services de sécurité, de certifier les outils de chiffrement et d'imposer des

sanctions administratives. Son financement provient des allocations de l'État, des frais de service, des subventions gouvernementales et des contributions extérieures. Elle est dirigée par un conseil d'administration et un directeur général nommé par décret.

#### Loi sur la cybersécurité (2020)<sup>6</sup>

La Loi n° 26-2020 du 5 juin 2020 relative à la cybersécurité établit le cadre juridique de la sécurisation des systèmes d'information et des réseaux de communication électronique en République du Congo. Elle prévoit des mesures visant à renforcer la cybersécurité, protéger les infrastructures numériques, réglementer la cryptologie et garantir la confiance du public dans les services numériques.

Cette loi impose aux utilisateurs, aux entreprises et aux institutions publiques la mise en place de mesures de sécurité, l'évaluation des vulnérabilités et le respect des réglementations nationales. Elle introduit des audits de sécurité obligatoires pour les systèmes d'information du secteur public, à l'exception des réseaux de défense, de sécurité et diplomatiques.

Elle autorise également des auditeurs de cybersécurité accrédités et impose aux fournisseurs de communications électroniques d'adopter des mesures de protection. La loi assure un équilibre entre les impératifs de sécurité et les droits fondamentaux, garantissant la protection des données, la confidentialité des communications et la libre circulation de l'information.

#### Loi portant lutte contre la cybercriminalité (2020)<sup>7</sup>

Loi n° 27-2020 du 5 juin 2020 portant lutte contre la cybercriminalité définit et pénalise les infractions liées aux technologies de l'information et de la communication. Elle complète le Code pénal en introduisant des dispositions spécifiques aux crimes numériques. Elle couvre divers délits, notamment la violation de la confidentialité et de l'intégrité des systèmes d'information, la manipulation frauduleuse des données, les atteintes aux données personnelles, l'usage abusif des outils numériques et les crimes facilités par le numérique, tels que la pédopornographie et la xénophobie.

4 Léon-Juste Ibombo annonce la création d'une Commission Nationale de Protection des Données Personnelles au Congo. Africa Cybersecurity Magazine. URL: <https://cybersecuritymag.africa/creation-dune-commission-nationale-de-protection-des-donnees-au-congo>

5 Loi sur la création de l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI).2019. URL: <https://www.sgg.cg/JO/2019/congo-jo-2019-42.pdf>

6 Loi n° 26-2020 relative à la cybersécurité. URL: <https://www.sgg.cg/JO/2020/congo-jo-2020-23.pdf>

7 Loi n° 27-2020 du 5 juin 2020 portant lutte contre la cybercriminalité URL: <https://www.sgg.cg/JO/2020/congo-jo-2020-23.pdf>



La loi encadre également les infractions liées aux services de communications électroniques, à la publicité en ligne, au marketing direct, à la cryptologie, à l'usurpation d'identité numérique, aux atteintes aux droits d'auteur et à d'autres infractions cybernétiques.

En plus de définir les cyberinfractions, elle établit des procédures pour la poursuite des crimes commis par voie numérique et met en place un cadre de coopération internationale et d'assistance judiciaire dans la lutte contre la cybercriminalité.

## Loi sur la protection des données personnelles

### Décret sur les données des communications électroniques (2010)<sup>8</sup>

Décret n° 2010 – 554 du 26 juillet 2010 portant identification des souscripteurs d'abonnements aux services de téléphonie fixe et mobile et conservation des données des communications électroniques impose l'identification des abonnés aux services de téléphonie fixe et mobile en République du Congo. Les opérateurs de télécommunications doivent vérifier l'identité des utilisateurs lors de la souscription et conserver une base de données contenant leurs informations personnelles.

Pour des raisons de sécurité et de défense, notamment pour la prévention du crime et du terrorisme, les opérateurs sont tenus de conserver les données des communications électroniques pendant au moins six mois et d'enregistrer les informations des abonnés dans un délai de deux semaines après l'émission de la carte SIM. Les lignes non enregistrées peuvent être suspendues ; les utilisateurs disposent alors de 60 jours pour se conformer avant désactivation. Les opérateurs doivent également sécuriser les données personnelles, garantir une identification correcte lors des transferts de carte SIM, ils disposaient d'un délai de 12 mois pour enregistrer tous les utilisateurs non identifiés. L'application de cette réglementation est supervisée par les ministères de la Justice, de la Défense, de l'Intérieur et des Télécommunications.

### Loi sur la protection des données à caractère personnel (2019)<sup>9</sup>

La Loi n° 29-2019 du 10 octobre 2019 portant protection des données à caractère personnel établit des réglementations visant à préserver les droits individuels et la vie privée dans la collecte, le traitement, la transmission, le stockage et l'utilisation des données à caractère personnel. Elle garantit que les technologies de l'information et de la communication servent les citoyens sans porter atteinte aux libertés individuelles.

Cette loi s'applique à toutes les activités de traitement des données à caractère personnel effectuées par des individus, l'État, les entités juridiques publiques et privées, ainsi que toute organisation utilisant des méthodes de traitement sur le territoire de la République du Congo. Elle couvre également le traitement des données liées à la sécurité publique, à la défense, aux enquêtes criminelles et aux intérêts de l'État, avec certaines exemptions spécifiquement définies par la loi.

Sont exclus de son champ d'application les traitements de données à des fins personnelles ou domestiques qui ne sont pas destinés à être communiqués à des tiers, ainsi que les copies temporaires réalisées à des fins techniques de transmission et d'accès au réseau. La loi définit également les droits des individus, les obligations des responsables du traitement des données, ainsi que les sanctions applicables en cas de non-conformité.

## Standards d'E-Gouvernance

### Décret sur les attributions et l'organisation de la direction des nouvelles technologies (2003)<sup>10</sup>

Le Décret n° 2003-168 du 8 août 2003 portant attributions et organisation de la direction des nouvelles technologies définit les responsabilités et la structure de la Direction des nouvelles technologies en République du Congo. Cette direction assiste le ministre dans l'élaboration et la réglementation des nouvelles technologies, la mise en œuvre des politiques, le suivi de la conformité et la promotion de l'adoption numérique.

8 Décret n° 2010-554 portant identification des souscripteurs d'abonnements aux services de téléphonie fixe et mobile et conservation des données des communications électroniques. URL: <https://www.sgg.cg/JO/2010/congo-jo-2010-30.pdf>

9 Loi n° 29-2019 portant protection des données à caractère personnel. URL: <https://www.sgg.cg/JO/2019/congo-jo-2019-45.pdf>

10 Décret n° 2003-168 du 8 août 2003 portant attributions et organisation de la direction des nouvelles technologies. URL: <https://postelecom.gouv.cg/textes/Decret-n-2003-168.pdf>

Dirigée par un directeur, elle comprend trois unités principales : la recherche et la promotion des nouvelles technologies, les affaires juridiques, administratives et financières, ainsi que les bureaux départementaux des technologies, chargés de la mise en œuvre des politiques, de la formation, de la gestion budgétaire et du déploiement des projets locaux. Le décret prévoit également la mise en place de bureaux régionaux pour assurer la coordination des initiatives numériques au niveau départemental.

### **Loi portant réglementation du secteur des communications électroniques (2009)<sup>11</sup>**

La Loi n° 9-2009 du 25 novembre 2009 portant réglementation du secteur des communications électroniques régit le secteur des communications électroniques en République du Congo. Elle établit le cadre juridique pour l'installation et l'exploitation des réseaux et services de télécommunications, favorise la concurrence et fixe les règles en matière d'interconnexion, de régulation du marché et de règlement des litiges entre opérateurs.

Elle encadre également la gestion du spectre des fréquences radioélectriques, ainsi que celle des systèmes de numérotation et d'adressage, en fixant les procédures d'attribution et les redevances correspondantes. La loi établit les obligations de service universel afin d'assurer l'accès du public aux infrastructures de communication et d'établir un fonds de service universel pour soutenir l'expansion du réseau.

Des dispositions complémentaires régissent l'occupation du domaine public et privé pour le déploiement des réseaux, les droits des consommateurs, la protection des données personnelles et les mécanismes de gestion des plaintes des utilisateurs. La loi encadre également la cryptologie, la supervision institutionnelle et les sanctions applicables en cas de manquement aux règles du secteur des télécommunications.

### **Décret sur l'organisation du ministère des Postes, des Télécommunications et des Nouvelles Technologies de la Communication (2009)<sup>12</sup>**

Le Décret n° 2009-473 du 24 décembre 2009

définit l'organisation du Ministère des Postes, des Télécommunications et des Nouvelles Technologies de la Communication en République du Congo. Il établit la structure du ministère, comprenant le Cabinet du ministre, la Direction générale, les agences affiliées et l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques.

Le Cabinet, placé sous l'autorité d'un directeur de cabinet, assure la coordination des politiques et la supervision des activités du ministère. Il est composé de plusieurs directions, notamment l'Inspection des postes et des télécommunications, les nouvelles technologies, les études et la planification, ainsi que la coopération et la formation, cette dernière étant responsable des partenariats internationaux et du développement des compétences.

La Direction générale, accompagnée d'entreprises publiques telles que Congo Telecom et la Société nationale des postes et de l'épargne, fonctionne sous des cadres juridiques distincts. L'Agence de régulation des postes et des communications électroniques veille à la conformité des acteurs du secteur.

### **Décret sur les attributions et l'organisation de la direction générale des postes et des télécommunications (2009)<sup>13</sup>**

Le Décret n° 2009-476 du 24 décembre 2009 définit les missions et la structure de la Direction générale des postes et des télécommunications en République du Congo. Cette direction soutient le ministre dans la mise en œuvre des politiques sectorielles, la réglementation et le développement du secteur, en coordination avec l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques.

Sous l'autorité d'un directeur général, elle est divisée en trois pôles : les postes, les télécommunications et les affaires administratives et financières, chargés de la définition des politiques sectorielles, du développement des infrastructures et de la gestion des ressources. Des directions régionales supervisent les opérations locales sur l'ensemble du territoire.

11 Loi n° 9-2009 portant réglementation du secteur des communications électroniques. URL: <https://www.sgg.cg/JO/2009/congo-jo-2009-49.pdf>

12 Décret n° 2009-473 du 24 décembre 2009 portant organisation du ministère des Postes, des Télécommunications et des Nouvelles Technologies de la Communication. URL: <https://postetelecom.gouv.cg/textes/Loi-n-2009-473.pdf>

13 Décret n° 2009-476 du 24 décembre 2009 portant attributions et organisation de la direction générale des postes et des télécommunications. URL: <https://postetelecom.gouv.cg/textes/Decret-n-2009-476.pdf>



# Cadre d'Interopérabilité de l'E-Gouvernance

Le Cadre d'Interopérabilité de l'E-Gouvernance en République du Congo est en phase de développement, avec des initiatives clés visant à renforcer la gouvernance numérique et à faciliter l'échange fluide des données entre les institutions publiques.

## Le Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN) vise à instaurer un cadre d'interopérabilité et une plateforme nationale d'échange de données pour améliorer la communication entre les systèmes gouvernementaux, tout en renforçant la cybersécurité et en établissant un Centre de Réponse aux Incidents Informatiques (CERT).

Par ailleurs, le pays s'aligne sur le Cadre d'Interopérabilité de l'Union Africaine pour l'Identité Numérique, une initiative régionale applicable à tous les États membres de l'Union africaine, y compris la République du Congo. Ce cadre établit des mécanismes de gouvernance et des normes techniques pour assurer l'interopérabilité des systèmes d'identification numérique à l'échelle du continent africain.

## Loi sur la Signature Électronique

La République du Congo ne dispose pas d'une loi spécifique sur la signature électronique. Elle dispose néanmoins de cadres juridiques reconnaissant les signatures électroniques dans certains contextes. En 2014, le pays a adhéré à la Convention des Nations Unies sur l'utilisation des communications électroniques dans les contrats internationaux<sup>14</sup>, qui établit une base juridique pour la reconnaissance des signatures électroniques dans les transactions transfrontalières. Cette convention a pour objectif de renforcer la sécurité juridique, de faciliter le commerce

international et d'assurer aux communications électroniques, y compris les signatures électroniques, la même valeur légale que les accords sur support papier.

## Réglementation sur l'Intelligence Artificielle

Aucune réglementation nationale spécifique à l'intelligence artificielle n'a encore été mise en place en République du Congo. Toutefois, le pays est concerné par la Stratégie continentale sur l'Intelligence Artificielle<sup>15</sup>, adoptée par l'Union africaine en 2024. Cette stratégie a pour but de promouvoir des pratiques d'IA éthiques, responsables et inclusives à l'échelle du continent africain, en cohérence avec l'Agenda 2063 de l'Union africaine pour la transformation numérique.

## Stratégies

Le développement du secteur des TIC en République du Congo remonte à 1997 avec la création de la Direction Générale de l'Administration Centrale des Postes et Télécommunications (DGACPT). En 2001, l'Office National des Postes et Télécommunications (ONPT) a été dissous, entraînant la création de la Société des Télécommunications du Congo (SOTELCO), qui a par la suite été renommée Congo Telecom.

Le gouvernement congolais a mis en œuvre plusieurs projets visant à améliorer l'accès des citoyens à l'électricité et à Internet. En 2013, le Projet d'Électrification Rurale au Congo (PERC)<sup>16</sup> a été lancé grâce au financement de la Banque Africaine de Développement. L'objectif principal<sup>17</sup> de ce projet est de déployer des lignes électriques de 33 kV reliant quatre chefs-lieux de district à cinquante localités. Le Projet de Couverture Nationale (PCN)<sup>18</sup>, placé sous la supervision de l'Agence de Régulation des Postes et

14 Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux. URL: [https://uncitral.un.org/fr/texts/ecommerce/conventions/electronic\\_communications](https://uncitral.un.org/fr/texts/ecommerce/conventions/electronic_communications)

15 Stratégie Continentale sur l'Intelligence Artificielle. Union Africaine. URL: [https://au.int/sites/default/files/documents/44004-doc-FR\\_Strategie\\_Continentale\\_sur\\_Intelligence\\_Artificielle\\_3.pdf](https://au.int/sites/default/files/documents/44004-doc-FR_Strategie_Continentale_sur_Intelligence_Artificielle_3.pdf)

16 Congo - Projet d'électrification rurale au Congo (PERC). DevelopmentAid. URL: <https://www.developmentaid.org/tenders/view/110426/congo-projet-delectrification-rurale-au-congo-perc>

17 Projet d'électrification rurale au Congo. Direction Générale du Partenariat au Développement. URL: [https://www.dgpad.plan.gouv.cg/Detail-article?id\\_article=5#:~:text=Le%20projet%20vise%20à%20accroître,par%20les%20lignes%2033%20kV.](https://www.dgpad.plan.gouv.cg/Detail-article?id_article=5#:~:text=Le%20projet%20vise%20à%20accroître,par%20les%20lignes%2033%20kV.)

18 Projet de Couverture Nationale. ARPCE. URL: <https://www.arpce.cg/fibre-optique#:~:text=Le%20PCN%20est%20un%20projet,Oyo%2C%20par%20la%20société%20Huawei.>



des Communications Électroniques (ARPCE), vise à moderniser le réseau national de télécommunications. Il repose sur l'établissement de boucles optiques métropolitaines à Brazzaville, Pointe-Noire et Oyo en partenariat avec Huawei, ainsi que sur la construction d'un réseau dorsal de fibre optique terrestre reliant Pointe-Noire, Dolisie, Brazzaville, Oyo et Ouessou, et à assurer l'interconnexion avec les autres départements.

## La stratégie Congo Digital 2025<sup>19</sup> repose sur trois axes majeurs: e-citoyen, e-gouvernance et e-business.

L'objectif du gouvernement est d'améliorer la prestation des services, de renforcer la coopération intergouvernementale et de favoriser l'implication du secteur privé. Les priorités stratégiques comprennent l'expansion des infrastructures, la mise en place d'un cadre réglementaire, le renforcement des compétences numériques, le déploiement des services numériques (notamment le mobile money) et l'amélioration de la cybersécurité.

Les organisations internationales jouent un rôle clé dans la transformation numérique du pays. En 2023, le Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN)<sup>20</sup> a été lancé avec un financement de 100 millions de dollars de la Banque Mondiale. Parmi ses principaux objectifs<sup>21</sup> figurent l'adoption de la stratégie Vision Congo Digital 2030, l'établissement d'un cadre réglementaire pour le secteur des TIC ainsi que l'intégration des systèmes gouvernementaux.

## Identification et biométrie

Les premières étapes de la mise en œuvre des systèmes d'identification et de biométrie ont été franchies en 2020 par le Ministère des Affaires

Étrangères, de la Coopération et des Congolais de l'Étranger, lorsque les diplomates accrédités au Congo (ambassadeurs et membres des missions diplomatiques) ont eu la possibilité d'obtenir<sup>22</sup> le nouveau Numéro d'Identification Unique (NIU) via le site web. La demande pour le NIU est gratuite.

Le NIU est annoncé comme un outil d'autorisation unifiée pour les plateformes e-douanes, e-taxes et SIGFIP<sup>23</sup>.

En 2022, les systèmes d'identification et de biométrie ont également été mis en œuvre<sup>25</sup> par le Ministère



Source: Ministère de l'Economie et des Finances. Brochure NIU<sup>24</sup>

de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale. Le principal domaine d'application était le

19 Congo Digital 2025, la Stratégie Nationale de Développement du Numérique Officiellement Présentée. URL: <https://postetelecom.gov.cg/congo-brazza-congo-digital-2025-la-strategie-nationale-de-developpement-du-numerique-officiellement-presentee-document/>

20 Projet d'Accélération de la Transformation Numérique. World Bank. URL: <https://documents1.worldbank.org/curated/fr/804131654274496053/pdf/Congo-Republic-of-Congo-Digital-Acceleration-Project.pdf>

21 Congo/Banque mondiale : Echange sur l'évolution des activités du Patn. Agence Congolaise d'Information. URL: <https://www.aci.cg/congo-banque-mondiale-echange-sur-levolution-des-activites-du-patn/#:~:text=Ce%20projet%20que%20la%20Banque,dans%20l%27%C3%A9conomie%20num%C3%A9rique%20mondiale>

22 Deployment of the new Unique Identification Number (NIU). Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public. URL: <https://www.finances.gov.cg/fr/node/3018>

23 Ministère de l'Economie et des Finances. Brochure NIU. URL: [https://www.finances.gov.cg/sites/default/files/documents/Brochure%20A5%20NIU-v2\\_0.pdf](https://www.finances.gov.cg/sites/default/files/documents/Brochure%20A5%20NIU-v2_0.pdf)

24 Brochure NIU. Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public. URL: [https://www.finances.gov.cg/sites/default/files/documents/Brochure%20A5%20NIU-v2\\_0.pdf](https://www.finances.gov.cg/sites/default/files/documents/Brochure%20A5%20NIU-v2_0.pdf)

25 Congo : 22 mille agents civils de l'Etat doivent se faire enrôler. Journal de Brazza. URL: <https://www.journaldebrazza.com/tag/enrolement-biometrique/>



secteur public, avec l'annonce de l'enregistrement obligatoire de 22 000 fonctionnaires.

En 2023, le programme d'intégration des technologies d'identification et de biométrie dans les systèmes publics congolais a été poursuivi avec la présentation<sup>26</sup> du programme NIU dans le secteur de l'éducation. Cette fois, grâce à l'appui du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique, ces technologies ont été introduites dans le domaine éducatif au Congo. Les étudiants congolais ont été inscrits pour l'attribution du Numéro d'Identification Unique. De plus, avec le soutien financier de la Banque mondiale et l'assistance du Ministère de l'Éducation, un recensement national du personnel enseignant du Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation, utilisant la technique biométrique, a également été lancé<sup>27</sup> la même année. L'objectif principal de ces initiatives était d'améliorer le niveau de l'éducation au Congo, notamment par l'indexation des salaires des enseignants et le recrutement de nouveaux personnels.

## **En mars 2024, le Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et de l'Action Humanitaire a annoncé<sup>28</sup> que le Gouvernement avait entamé le développement du Registre Social Unique, une base de données des individus ou ménages vulnérables pour identifier et cibler les bénéficiaires des aides sociales.**

En juillet 2024, le projet de création de la Commission Nationale pour la Protection des Données à Caractère Personnel (CNPDCP) a été approuvé<sup>29</sup> par le Conseil des Ministres. Ce projet, élaboré par le Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Économie

Numérique, vise à améliorer la législation actuelle sur la protection des données et à renforcer le contrôle des données personnelles. Le 21 décembre 2024, le Sénat congolais a adopté en seconde lecture un projet de loi portant création de la Commission.

## **E-Taxes**

Depuis 2017, le système e-Taxes au Congo a connu un développement considérable avec la présentation du Système de traitement automatisé de la fiscalité (SYSTAF). En parallèle, le Numéro d'Identification Unique a été introduit, permettant à l'administration fiscale d'enregistrer tous les contribuables via un système unique.

En 2019, la plateforme EPAY<sup>30</sup> a été lancée<sup>31</sup>, offrant aux citoyens les services nécessaires pour effectuer les paiements de tous les droits et taxes (douanes, impôts et autres). En 2020, le système e-Taxes a été amélioré avec le remplacement du SYSTAF par le système E-TAX, devenu un élément clé des réformes réalisées et en cours au sein du Ministère des Finances et du Budget.

Le système E-TAX<sup>32</sup> est interconnecté avec tous les systèmes informatiques gérés par le Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP). Des séminaires officiels ont été organisés<sup>33</sup> afin de sensibiliser le public à la nouvelle plateforme e-Taxes.

En 2018, le Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public a annoncé<sup>34</sup> le début du développement du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP). En 2020, le Ministère a déclaré<sup>35</sup> que le système était pleinement opérationnel et avait remplacé l'ancien Système Intégré des Dépenses et des Recettes de

26 Lancement officiel de la campagne d'enrôlement biométrique des étudiants pour l'attribution du NIU. Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public. URL: <https://www.finances.gov.cg/en/node/4172>

27 Poursuite de l'opération d'enrôlement biométrique du personnel enseignant. FAAPA. URL: <https://www.faapa.info/en/poursuite-de-l-operation-denrolement-biometrique-du-personnel-enseignant/>

28 Lancement des Travaux du Siège du Registre Social Unique. Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et de l'Action Humanitaire. URL: <https://affaires-sociales.gov.cg/2024/03/25/lancement-des-travaux-du-siege-du-registre-social-unique/>

29 Léon-Juste Ibombo annonce la création d'une Commission Nationale de Protection des Données Personnelles au Congo. Africa Cybersecurity Magazine. URL: <https://cybersecuritymag.africa/creation-d-une-commission-nationale-de-protection-des-donnees-au-congo>

30 E-pay Congo. URL: <https://epaycongo.com>

31 E-Pay, première plateforme de paiement en ligne des droits et taxes lancée à Pointe-Noir. Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public. URL: [https://www.finances.gov.cg/fr/epay-pnr\\_241019](https://www.finances.gov.cg/fr/epay-pnr_241019)

E-Tax Congo. URL: <https://impots.gov.cg/portail-client-web/>

32 E-Tax Congo. URL: <https://impots.gov.cg/portail-client-web/>

33 Présentation du nouveau Système de gestion des impôts et des taxes (E-TAX) à Pointe-Noire. Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public. URL: [https://www.finances.gov.cg/fr/présentation-e-tax-pnr\\_220620](https://www.finances.gov.cg/fr/présentation-e-tax-pnr_220620)

34 Système intégré de gestion des finances publiques (SIGFIP) - Un atelier de sensibilisation à la nouvelle chaîne de dépenses et au nouveau cadre juridique se tient à Kintélé. Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public. URL: [https://www.finances.gov.cg/fr/atelier-sigfip\\_011018](https://www.finances.gov.cg/fr/atelier-sigfip_011018)

35 Projet de réformes du système d'information du Ministère des Finances et du Budget. Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public. URL: [https://www.finances.gov.cg/fr/lancement-sigfip\\_170820](https://www.finances.gov.cg/fr/lancement-sigfip_170820)



Source: e-Learning and D-Library (main page)<sup>36</sup>

Source: e-Learning and D-Library (main page)<sup>37</sup>

l'État (SIDERE).

En 2019, le Ministère des Finances a lancé<sup>38</sup> le Système de Suivi des Paiements des Créances de l'État (SYSPACE), une plateforme permettant aux entreprises opérant dans les secteurs des ressources naturelles (bois, mines et pétrole) de soumettre leurs déclarations périodiques en ligne.

En 2020, le Ministère des Finances et du Budget a

déployé<sup>39</sup> la Plateforme de Téléservices, un système permettant aux utilisateurs d'effectuer en ligne des paiements au Fonds National de Solidarité et au Fonds Covid-19. Les paiements mobiles via MTN et Airtel Money sont pris en charge par la plateforme.

<sup>36</sup> E-Tax Congo. URL: <https://impots.gouv.cg/portail-client-web/>

<sup>37</sup> Epay Congo. URL: <https://epaycongo.com>

<sup>38</sup> Presentation de la Plateforme SYSPACE. Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public. URL: [https://www.finances.gouv.cg/sites/default/files/documents/brochure\\_syspace\\_finalV1.0.pdf](https://www.finances.gouv.cg/sites/default/files/documents/brochure_syspace_finalV1.0.pdf)

<sup>39</sup> Launch of Teleservices-Congo at the Ministry of Finance. Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public. URL: <https://www.finances.gouv.cg/fr/node/2879>



MINISTÈRE DU BUDGET DES COMPTES PUBLICS ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC

Accueil Informations Documentation Recherche

S'inscrire Connexion App mobile

## e-SOLDE

### BIENVENUE SUR LE PORTAIL DE LA SOLDE DU CONGO.

Consultation en ligne des situations liées à la solde

Recherche de la prise en charge

Dans le cadre de la réforme du système d'information, le ministère du Budget, des Comptes Publics et du Portefeuille Public a réformé la solution e-bulletin pour la faire migrer vers une nouvelle plateforme numérique dénommée e-solde, accessible depuis le portail web et l'application mobile. La plateforme e-solde permettra, d'une part, aux agents d'accéder en ligne à certains documents justifiant de leur solde, et d'autre part, de réduire les coûts générés par l'impression et la délivrance des documents, mais aussi les attroupements à la solde, allégeant ainsi la charge de travail des comptables qui pourront se concentrer sur le traitement de la paie.

Source: e-Solde

## **SYSPACE vise à faciliter les activités des entreprises d'exploration et de production pétrolières, des compagnies minières et des entreprises forestières. Elle bénéficie également aux entités publiques telles que le Ministère des Finances et du Budget, le Ministère des Mines et de la Géologie (MMG), le Ministère des Hydrocarbures (MHC) et le Ministère de l'Économie Forestière (MEF).**

En 2023, le Gouvernement de la République du Congo a signé<sup>40</sup> un accord de partenariat avec Mediasoft Lafayette<sup>41</sup>, une entreprise de services TIC et de conseil basée en Côte d'Ivoire, spécialisée principalement dans la banque électronique. Cet accord vise à rendre les plateformes de services financiers numériques MTN Mobile Money et Airtel Money interopérables avec les comptes des consommateurs. Mediasoft Lafayette a présenté la preuve de concept de la plateforme Congo Pay, une solution de paiement en ligne conçue pour intégrer les méthodes de paiement existantes et faciliter les transactions commerciales et financières. Le système

est mis en œuvre en collaboration avec le MPTEN.

En avril 2024, le Ministère du Budget, des Comptes Publics et du Portefeuille Public a annoncé<sup>42</sup> que l'extraction des bulletins de paie était désormais disponible en ligne via la plateforme e-Solde<sup>43</sup>. Ce système est accessible sur le web et peut être téléchargé sous forme d'application.

Pour optimiser les processus de passation des marchés publics au Congo, le projet de dématérialisation des procédures de passation a également été approuvé<sup>44</sup> en octobre 2024. L'objectif principal de cette initiative est d'améliorer le climat des affaires et la gestion publique en réduisant un certain niveau d'opacité dans l'exécution de ces procédures. En 2024, le site web<sup>45</sup> de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) est encore en cours de développement.

Par ailleurs, la République du Congo est membre du réseau ASYCUDA. En 2005, le pays a adopté ce système, qui permet un suivi des opérations douanières en intégrant des outils numériques dans le processus documentaire.

40 Congo : le gouvernement confie à Mediasoft Lafayette la réalisation de l'interopérabilité des services mobile money. Agence Ecofin. URL: <https://www.agenceecofin.com/monetique/2002-105712-congo-le-gouvernement-confie-a-mediasoft-lafayette-la-realisation-de-l-interoperabilite-des-services-mobile-money>

41 Mediasoft Lafayette. URL: <https://www.mediasoftlafayette.com>

42 Congo : la consultation des extraits de bulletin de solde se fera désormais exclusivement en ligne sur la plateforme e-solde. Les Echos. URL: <https://lesechos-congobrazza.com/economie/10110-congo-la-consultation-des-extraits-de-bulletin-de-solde-se-fera-dormais-exclusivement-en-ligne-sur-la-plateforme-e-solde>

43 e-Solde. URL: <http://e-solde.cg>

44 Congo/Gouvernance : Vers la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics. Agence Congolaise d'Information. URL: <https://www.aci.cg/congo-gouvernance-vers-la-dematerialisation-des-procedures-de-passation-des-marches-publics/>

45 l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. URL: <https://armp.cg>

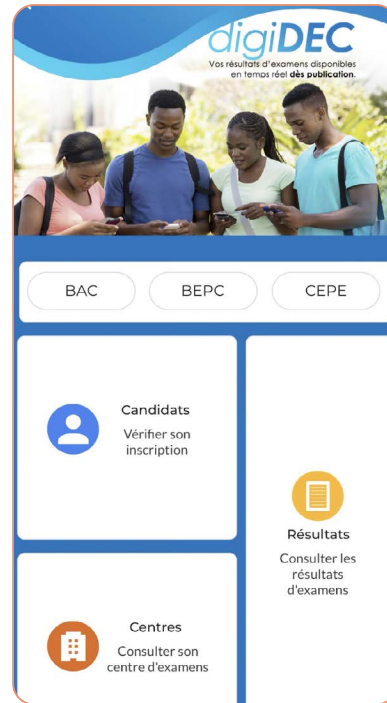


# Les TIC dans l'éducation

L'introduction des technologies numériques dans le domaine de l'éducation a commencé en 2020 avec l'ouverture de six classes numériques pilotes. Aujourd'hui, de nombreuses écoles congolaises ont déjà intégré ces technologies dans leurs processus éducatifs, le Lycée français Saint-Exupéry de Brazzaville étant un exemple notable. Le site web de l'établissement fournit des informations sur diverses activités scolaires, des ressources pédagogiques et les coordonnées de l'administration.

Ces innovations dans le système éducatif congolais ont été rendues possibles en grande partie grâce à des plateformes spécialisées assurant la connexion entre tous les acteurs du processus éducatif. L'Agence Congolaise des Systèmes d'Information (ACSI) a mis en œuvre le Système Intégré de Gestion de l'Éducation (SIGE), fourni par la Banque mondiale dans le cadre du Projet de Soutien à l'Amélioration du Système Éducatif (PRAASED)<sup>46</sup> lancé en 2020.

L'application mobile, appelée digiDEC<sup>48</sup>, a également été présentée en 2021 par la société indépendante de développement SkyNov Technologies afin d'améliorer le processus d'examen. Cette application offre aux



Source: digiDEC App

étudiants toutes les informations nécessaires sur les horaires et les résultats des examens.

Client : MEPPSA  
Statut : Déployée en pré-production  
Année : 2021

Application de gestion des établissements scolaires et permettant de suivre le parcours des apprenants grâce à un numéro d'identification unique qui leur est attribué.

Source: Système intégré de gestion de l'éducation<sup>47</sup>

46 Projet d'Appui à l'Amélioration du Système Éducatif (PRAASED). World Bank. URL: <https://projects.worldbank.org/fr/projects-operations/procurement-detail/OP00213937>

47 Système intégré de gestion de l'éducation. URL: <https://acsi.cg/produits/systeme-integre-de-gestion-de-leducation/>

48 digiDEC. AppStore. URL: <https://apps.apple.com/ru/app/digidec/id1577808144>



# Les TIC dans le secteur de la santé

La République du Congo ne dispose pas encore d'une stratégie nationale complète en matière de e-santé, mais elle participe activement à des initiatives régionales visant à améliorer l'accès aux soins de santé grâce aux solutions numériques. Bien qu'aucun cadre officiel ne soit clairement défini et accessible au public, des efforts sont en cours pour intégrer les technologies dans les services médicaux.

L'infrastructure numérique du secteur de la santé est encore en phase initiale, avec une adoption progressive des systèmes de gestion hospitalière (HMS) et des dossiers médicaux électroniques (EMR). Toutefois, peu d'informations sont disponibles sur l'ampleur de leur déploiement à l'échelle nationale.

Au niveau des citoyens, les plateformes permettant de prendre rendez-vous en ligne avec un médecin ou de consulter des spécialistes à distance sont peu documentées. La disponibilité et le développement de ces services restent incertains, en particulier dans les zones rurales et les régions les moins desservies.

Dans le cadre d'efforts plus vastes visant à renforcer la connectivité numérique, le Fonds pour l'Accès et le Service Universels des Communications Électroniques (FASUCE)<sup>49</sup> a été lancé en 2020 sous la gestion du Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Économie Numérique (MPTEN) et de l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCE). Ce fonds est dédié à l'extension des réseaux de communications électroniques et à l'amélioration de l'accès à Internet dans les écoles, les universités, les administrations publiques et les infrastructures de santé.

**Selon le FASUCE, 19 écoles, 182 localités et près de 200 000 personnes ont déjà bénéficié de ce projet.**

Ces initiatives s'inscrivent dans le cadre du Plan Stratégique 2020-2025 pour l'Accès et le Service Universels des Communications Électroniques et contribuent à la transformation numérique plus large

du pays, qui pourrait favoriser le développement futur d'une infrastructure e-santé.

## E-Justice

Les plateformes d'e-Justice ne sont pas encore largement documentées en République du Congo, mais le gouvernement progresse dans la modernisation du système judiciaire grâce à des initiatives numériques.

Dans le cadre de sa stratégie Vision Congo Digital 2025, qui promeut la transformation numérique dans divers secteurs, y compris le système judiciaire, l'UNESCO s'est associée au Centre Africain de Recherche en Intelligence Artificielle (CARIA) et à la Smart Africa Digital Academy pour organiser<sup>50</sup> des sessions de formation en novembre 2023 à Brazzaville. Ces sessions ont rassemblé 80 professionnels du droit pour analyser le rôle de l'intelligence artificielle (IA) dans la justice, la cybersécurité et les droits humains.

S'appuyant sur le Global Toolkit on AI and the Rule of Law de l'UNESCO, élaboré avec le soutien de la Commission européenne, la formation a couvert les applications de l'IA dans le domaine juridique, les cadres de gouvernance, la cybersécurité et des études de cas judiciaires.

## E-Élections, E-Vote

À ce jour, la République du Congo n'a pas mis en place de systèmes de vote électronique (e-voting) dans ses processus électoraux. Les élections sont toujours organisées avec des bulletins papier, et aucun rapport public ne signale de projet visant à introduire une technologie de vote électronique.

Bien que le pays progresse dans la gouvernance numérique grâce à des initiatives telles que Vision Congo Digital 2025, aucune mesure spécifique concernant les e-élections ou le vote en ligne n'a été documentée. Le système électoral repose toujours sur le vote en personne, en mettant l'accent sur le maintien des procédures établies pour la gestion et la transparence des élections.

49 Fonds pour l'Accès et le Service Universels des Communications Électroniques. URL: <https://fasuce.cg/index.php>

50 Empowering Congolese Judicial Operators with AI and the Rule of Law Training in Brazzaville. UNESCO. URL: <https://www.unesco.org/en/articles/empowering-congolese-judicial-operators-ai-and-rule-law-training-brazzaville>



## E-Government Service Bus

*Couche d'échange de données (ou Plateforme d'échange de données) / Bus de services gouvernementaux (ou Médiateur de services gouvernementaux)*

Un système centralisé d'échange de données ou un bus de services gouvernementaux permettant un partage fluide des informations entre les agences de l'État n'a pas encore été instauré en République du Congo. Cependant, des efforts sont en cours pour faire progresser les services d'e-gouvernance, avec des initiatives clés axées sur l'intégration numérique et l'accessibilité des services.

L'un de ces projets concerne le développement d'un portail guichet unique et d'autres initiatives numériques visant à moderniser l'administration publique et à simplifier les démarches pour les citoyens.

## Portail guichet unique

En 2024, un portail guichet unique regroupant l'ensemble des services publics en ligne n'a pas encore vu le jour. La création de cette plateforme intégrée figure parmi les priorités du Gouvernement dans le cadre de sa stratégie nationale pour le numérique et de son plan de développement.

Le 19 décembre 2024, lors d'une réunion de travail organisée par le Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Économie Numérique (MPTEN), le ministre M. Léon Juste Ibombo a insisté sur l'urgence d'accélérer la mise en œuvre des projets d'e-gouvernement. Cette rencontre s'inscrivait dans le cadre de la mission de la Banque mondiale dans le pays (du 18 au 20 décembre) visant à évaluer les avancées du projet PATN. Elle a réuni les principaux acteurs impliqués dans le développement de l'administration numérique en République du Congo, parmi lesquels M. Fethi Khelifi, directeur général d'Addinn Africa, un partenaire clé dans le déploiement des services numériques dans le pays. Selon M. Khelifi, la mise en service des solutions numériques pour les services publics devrait être

achevée d'ici 18 mois.

Les acteurs principaux de ce projet incluent le Gouvernement de la République du Congo, la Banque mondiale, l'Agence de Développement de l'Économie Numérique (ADEN) et Addinn Africa.

Fondée en juillet 2023, Addinn Africa est une filiale basée à Brazzaville du groupe Addinn<sup>51</sup>. Créé en 2015 en France, le groupe s'est donné pour mission de fournir une assistance technique aux entreprises. En 2018, Addinn s'est implanté en Tunisie. Sa présence en République du Congo s'inscrit dans une stratégie d'expansion en Afrique centrale, visant à établir des partenariats public-privé, principalement avec les gouvernements. Le groupe intervient dans le conseil stratégique pour la transformation numérique, ainsi que dans le développement et les tests de logiciels. Parmi ses produits phares figurent un système de gestion électronique de documents, une plateforme de gestion de la dette et un outil de support à la prévente.

## Services G2G

**La numérisation des départements des douanes au Congo a débuté en 2017 avec le lancement du guichet unique congolais pour le dédouanement des marchandises.**

Cette initiative s'inscrivait dans le cadre des réformes apportées aux services des finances publiques au Congo afin de soutenir le projet de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA)<sup>52</sup>. La simplification des formalités d'entrée, de sortie ou de transit des marchandises, la réduction des coûts et des délais des transactions commerciales ainsi que l'amélioration de la transparence dans l'échange de données entre les différentes administrations ont été déclarées comme les objectifs clés de cette initiative.

Une autre avancée significative vers la transformation numérique du système gouvernemental congolais a été réalisée en 2018 avec le lancement du Système intégré de gestion des ressources humaines de l'État (SIGRHE)<sup>53</sup>. Ce système, géré par le Ministère de la

51 Addin Group. URL: <https://www.addinn-group.com/2023/06/30/addinn-group-lance-sa-nouvelle-filiale-au-congo-brazzaville/>

52 Accord Portant Création de la Zone de Libre-Echange. Union Africaine. URL: [https://au.int/sites/default/files/treaties/36437-treaty-consolidated\\_text\\_on\\_cfta\\_-\\_fr.pdf](https://au.int/sites/default/files/treaties/36437-treaty-consolidated_text_on_cfta_-_fr.pdf)

53 Le système intégré de la gestion des ressources humaines de l'Etat. Ministère d'Etat de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale. URL: <https://fonction-publique.gouv.cg/fr/sigrhe>



Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, permet l'enregistrement des fonctionnaires pour un suivi de la paie, contribuant ainsi à l'amélioration des recettes et à une discipline accrue dans les dépenses publiques.

Le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale prévoit également de mettre en œuvre un Système de gestion électronique des documents (SGED). Selon le site du Ministère, une étude de faisabilité a été réalisée, et l'objectif est de lancer ce système pour faciliter l'échange de documents, effectuer le traitement OCR des documents scannés et indexer ces derniers à l'aide de métadonnées.

En 2022, le Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Économie Numérique, en collaboration avec l'ARPCE, a lancé le projet de qualité d'adressage. La mise en œuvre d'un système d'adressage a permis de réformer les conditions de livraison des envois postaux et d'améliorer la mobilité des personnes et de leurs biens grâce à l'utilisation de la cartographie numérique des adresses.

## Internet de l'Environnement

En République du Congo, les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont encore peu exploitées dans la gestion

environnementale, mais des efforts sont en cours pour intégrer des outils numériques afin d'améliorer l'efficacité et la transparence. Le secteur forestier est particulièrement concerné par cette transition, étant un pilier des exportations du pays. Conscient de la nécessité d'un contrôle accru, le gouvernement a établi des partenariats avec des acteurs internationaux, notamment l'Union européenne. En 2010, la République du Congo a signé l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) sur l'Application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT) avec l'UE. En 2019, le Système Informatique de Vérification de la Légalité et de la Traçabilité du Bois (SIVL) a été officiellement présenté dans le cadre de cet accord. Cette plateforme fournit des données permettant d'assurer la gouvernance et la transparence des échanges commerciaux de bois et de ses dérivés.

## G2B

L'Acte Uniforme OHADA<sup>55</sup> constitue un cadre juridique mis en place par l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA). Il harmonise les réglementations commerciales au sein des États membres de l'OHADA, y compris la République du Congo, garantissant ainsi un environnement juridique cohérent pour les entreprises. En harmonisant les règles de gouvernance d'entreprise, les transactions commerciales, l'arbitrage et les procédures d'insolvabilité, cet acte facilite

Source: SIVL<sup>54</sup>

54 SIVL. URL: <https://sivl.forets.gouv.cg/Default.aspx>

55 OHADA. URL: <https://www.ohada.com/textes-ohada/actes-uniformes.html?langue=fr>



le commerce transfrontalier, accroît la sécurité juridique des investisseurs et simplifie les démarches administratives.

Dans cette démarche de rationalisation des opérations commerciales, l'Agence Congolaise pour la Création des Entreprises (ACPCE) joue le rôle de Guichet Unique pour l'enregistrement des entreprises en République du Congo. Créée par la Loi n° 16-2017 du 30 mars 2017<sup>56</sup>, l'ACPCE centralise l'ensemble des procédures administratives au sein d'une plateforme unique, simplifiant ainsi l'enregistrement et la formalisation des entreprises. L'agence veille également au respect des exigences légales et fournit des conseils aux entrepreneurs, contribuant à un cadre réglementaire plus accessible et transparent.

## Numérisation de l'agriculture

L'adoption des technologies numériques dans l'agriculture en République du Congo demeure limitée, mais des efforts sont en cours pour les intégrer progressivement.

### **Le Plan National de Développement (PND) 2022-2026 fait de la transformation numérique une priorité, y compris dans l'agriculture, afin d'améliorer la productivité et l'efficacité.**

Parmi les initiatives phares de cette évolution figure Grand Serre du Kongo, un projet lauréat du hackathon HACK4COVID<sup>58</sup>, organisé en 2020 par le Laboratoire d'Accélération du PNUD République du Congo. Ce projet associe des serres tunnel favorisant une production maraîchère toute l'année à une plateforme numérique mettant en relation les agriculteurs avec les marchés et les coopératives.

Soutenue par Acclab Congo du PNUD, cette plateforme repose sur la technologie USSD, offrant aux agriculteurs sans accès à Internet la possibilité de passer commande par SMS ou appel téléphonique. Les paiements sont effectués via transactions mobiles, et les livraisons sont directement assurées aux clients,

garantissant un meilleur accès à des produits frais et locaux.

En augmentant les cycles de récolte et en élargissant l'accès aux marchés, Grand Serre du Kongo participe à la modernisation de l'agriculture en République du Congo.

## Intelligence Artificielle

L'intelligence artificielle (IA) est encore peu développée en République du Congo, et aucune réglementation nationale ne régit son utilisation. Toutefois, comme mentionné précédemment, le pays fait partie de la Stratégie continentale sur l'Intelligence Artificielle<sup>59</sup>, adoptée par l'Union Africaine en 2024, qui promeut un développement de l'IA éthique, responsable et inclusif à l'échelle du continent.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, qui promeut la transformation numérique et un progrès technologique durable.

Conformément à sa stratégie Vision Congo Digital 2025, la République du Congo a commencé à intégrer des initiatives basées sur l'IA dans des secteurs clés.

L'un des efforts notables concerne le système judiciaire, où l'IA est explorée pour améliorer les processus juridiques, la cybersécurité et la protection des droits humains.

### **En 2022, la CEA et le Gouvernement ont fondé<sup>60</sup> le Centre africain de recherche sur l'intelligence artificielle<sup>61</sup> (CARIA) à Brazzaville, avec pour objectif de promouvoir la recherche et l'éducation en IA à travers le continent.**

Le Centre gère déjà divers programmes de formation destinés aux diplômés universitaires et aux personnels administratifs des secteurs public et privé. Un Village Technologique a également été ouvert en lien avec

56 Loi n° 16-2017 du 30 mars 2017 portant création d'un établissement public à caractère administrative dénommé agence congolaise pour la création des entreprises. URL: [https://dgpme.cg/assets/docs/Loi\\_n16-2017\\_du\\_30\\_mars\\_2017\\_portant\\_creation\\_de\\_lagence\\_pour\\_la\\_creation\\_des\\_entreprises.pdf](https://dgpme.cg/assets/docs/Loi_n16-2017_du_30_mars_2017_portant_creation_de_lagence_pour_la_creation_des_entreprises.pdf)

57 Plan National de Développement (PND) 2022-2026. URL: <https://gouvernement.cg/wp-content/uploads/2022/07/CSD-PND-2022-2026.pdf>

58 Hack4COVID19. UNDP. URL: <https://www.undp.org/fr/congo/actualites/hack4covid19-le-acclab-congo-organise-un-hackathon>

59 Stratégie Continentale sur l'Intelligence Artificielle. Union Africaine. URL: [https://au.int/sites/default/files/documents/44004-doc-FR\\_Strategie\\_Continentale\\_sur\\_lintelligence\\_Artificielle\\_3.pdf](https://au.int/sites/default/files/documents/44004-doc-FR_Strategie_Continentale_sur_lintelligence_Artificielle_3.pdf)

60 AI Research Center, Congo Brazzaville. UNECA. URL: [https://www.uneca.org/dite-for-africa/ai-research-center,-congo-brazzaville#:~:text=On%2024%20February%202022,%20ECA,through%20artificial%20intelligence%20\(AI\)](https://www.uneca.org/dite-for-africa/ai-research-center,-congo-brazzaville#:~:text=On%2024%20February%202022,%20ECA,through%20artificial%20intelligence%20(AI))

61 CARIA. URL: <https://caria.cg>

les activités du Centre.

Le Centre gère déjà un certain nombre de programmes éducatifs, notamment des programmes de licence, de master et de doctorat (CARIA Academie) ainsi que des cours de formation pour les diplômés universitaires (CARIA Power) et le personnel administratif public et privé (CARIA Skills).

